

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 29 juin 1967

**Le président:** Je vais déclarer la séance ouverte. Je désire annoncer que le Comité de direction sera composé de MM. Forest, Wahn, Aiken et Gilbert.

Le bill de M. Tolmie concernant la destruction des dossiers criminels nous a été déferé et la Chambre a ordonné que les témoignages recueillis au cours de la session précédente soient mis à notre disposition.

Un bill relatif à la toxicomanie nous a été également déferé. Je crois que le Comité de direction doit se réunir très prochainement afin d'étudier les autres témoignages dont nous pourrions avoir besoin relativement au bill de M. Tolmie et discuter des témoins que nous désirerions convoquer à l'égard du bill sur la toxicomanie.

• (11.40 a.m.)

Nous allons maintenant poursuivre le questionnaire. Je crois comprendre que M. MacEwan a des questions à poser. Il est le premier sur la liste reportée de mardi.

**M. MacEwan:** Je ne serai pas très long, monsieur le président.

Est-il exact, monsieur le ministre qu'il existe maintenant au ministère de la Justice une section additionnelle qui a pour rôle de veiller à l'administration du personnel? Est-ce qu'on en a ajouté une nouvelle?

**L'honorable P.-E. Trudeau (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Je devrai demander au sous-ministre de me renseigner à ce sujet. On m'a appris qu'il n'y a eu aucune addition.

**M. MacEwan:** Combien de sections y a-t-il?

**M. Trudeau:** Il y en a six.

**M. MacEwan:** On n'a ajouté aucune section. Projette-t-on d'ajouter une nouvelle section au ministère?

**Le président:** Vous pouvez, si vous le désirez, vous adresser directement au Comité.

**M. Trudeau:** Relativement à la question de savoir si des sections seront ajoutées, monsieur le président, je pourrais dire que depuis mon arrivée au ministère, et j'ai longuement discuté cela avec le sous-ministre et avec M. Carson, président du Service civil, j'ai recommandé qu'une étude soit entreprise sur la direction et l'organisation du ministère. Ceci se fera probablement, et en même temps nous considérerons les problèmes administratifs qui ont été mentionnés par l'honorable député. Il est assez évident que je suis un nouveau ministre. Le sous-ministre a aussi été nommé au cours des derniers mois, bien que possédant une longue expérience au service du ministère. Il est plus jeune que moi, et par conséquent il est passablement jeune. Je désirerais aussi faire remarquer, comme je l'ai signalé dans mes observations du début, le fait que le ministère a fait l'objet d'une nouvelle définition dans la Loi de 1966 concernant l'organisation du gouvernement du Canada. J'ai cru sage pour ces raisons de demander conseil à la Commission du service civil relativement à une étude sur la direction et sur l'organisation, et je m'attends que cela se fasse prochainement. Jusqu'à ce que cela soit fait, j'hésite un peu, dois-je dire, à prendre des dispositions administratives définitives et générales.

**M. MacEwan:** Je crois comprendre qu'un avocat qui était antérieurement au service de la Commission du service civil a été prêté au ministère de la Justice depuis quelques mois. Je me demande si le sous-ministre pourrait me dire si cela est exact.

**M. D. S. Maxwell (sous-ministre associé de la Justice):** Je présume que vous voulez parler de M. Regan. Oui il est chef du personnel de notre ministère.

**M. MacEwan:** Est-ce que cela constitue présentement une section distincte, ou si ce changement n'a pas encore été effectué?

**M. Maxwell:** Non, je ne crois pas que je la définirais ainsi. C'est une partie de notre administration.

**M. MacEwan:** Oui. S'il vient de la Nouvelle-Écosse, c'est un homme habile. Je l'ai